

Une nouvelle naissance de guépards au Parc de Lunaret

Le Parc de Lunaret et la Ville de Montpellier sont heureux de vous annoncer la naissance de trois bébés guépards !

Bastet, jeune femelle née au parc en 2018, a donné naissance à sa première portée le 20 octobre 2021. Les trois guépardeaux et leur mère se portent très bien, cette dernière étant particulièrement attentionnée envers ses petits.

Ils sortiront dans leur enclos et l'exploreront après avoir pris plus d'assurance dans leur loge et le sas les jours de beau temps.

La conservation *ex situ* des guépards à Montpellier

Le Parc de Lunaret participe au Programme de conservation Ex-situ de l'EAZA (EEP) des guépards d'Afrique australe (*Acinonyx jubatus jubatus*) depuis sa création en 1992. Il héberge actuellement neuf individus adultes auxquels s'ajoutent les trois petits.

Dans le cadre du programme, et suivant les recommandations de son coordinateur, le parc a pu mettre en contact Bastet et Akin qui se sont accouplés.

Après 91 jours de gestation, Bastet a mis bas dans sa loge deux femelles et un mâle nommés Duma, Djéhuti et Demba.



Le Parc de Lunaret poursuit ainsi la mission de conservation et d'élevage de guépards à l'aide de son centre de reproduction qui a déjà permis la naissance de dix guépardeaux en 2018.

La nouvelle portée de cette année vient de nouveau renforcer la population de l'EEP pour cette espèce.

Les jeunes guépards resteront avec leur mère jusqu'à l'âge de leur émancipation (un an et demi pour le mâle et deux ans pour les femelles). Ils pourront ensuite être transférés dans d'autres parcs zoologiques ou conservés sur site (comme ce fut le cas pour Bastet) selon les instructions du coordinateur de l'EEP.

Seulement huit parcs zoologiques ont réussi à reproduire cette espèce cette année en Europe. Avec ces nouvelles naissances, le Zoo de Montpellier confirme le savoir-faire de son équipe animalière dans la reproduction compliquée de cette espèce ainsi que la qualité des installations mises en place en 2015.

L'EEP (EAZA Ex-situ Programme) des guépards d'Afrique australe

Un EEP est un programme européen de gestion de populations d'une espèce animale menacée et élevée en captivité. Les EEP sont encadrés par l'EAZA (Association Européenne des Zoos et Aquariums) et mis en œuvre par des parcs zoologiques membres de l'association. Ils ont pour objectifs de conserver des populations génétiquement diversifiées et viables pouvant, à long terme, permettre des réintroductions en milieu naturel si les conditions le permettent.

La gestion de la population d'une espèce en EEP est réalisée par un coordinateur à l'échelle européenne. Cette personne possède le registre généalogique et génétique de tous les individus de l'espèce placée en EEP. Elle a également accès aux données démographiques de la population gérée : naissances, transferts, décès. Le coordinateur peut ainsi donner des directives aux zoos participant à l'EEP : transferts, reproduction recommandée ou à arrêter etc.

Les animaux reçus et échangés dans le cadre d'un EEP n'appartiennent pas aux zoos et ces derniers doivent suivre les directives du coordinateur pour mener à bien le programme de conservation de l'espèce.

L'EEP des guépards d'Afrique australe a débuté en 1992 et son coordinateur actuel est Lars Versteeg du Parc safari de Beekse Bergen (Pays-Bas).

Les objectifs de cet EEP sont de :

- Maintenir à long terme une population *ex situ* qui est démographiquement et génétiquement stable, et possédant les comportements sauvages requis pour permettre de potentielles réintroductions respectant les préconisations de l'UICN ;
- Sensibiliser à la conservation des guépards car les individus de l'EEP sont des ambassadeurs pour leurs congénères *in situ* ;
- Informer le public de façon pédagogique sur le guépard et les efforts de conservation menés (infos sur la biologie de l'espèce, son comportement, les menaces dans son environnement etc.) ;
- Encourager la recherche et le financement pour la conservation des guépards dans leur milieu naturel et apporter une expertise pour des projets *in situ* ;
- Encourager la coopération dans la recherche *in situ* et *ex situ* qui peut bénéficier aux populations sauvages et captives.

La population de guépards d'Afrique australe dans les 106 institutions participant à l'EEP est de 374 individus comprenant 186 mâles et 188 femelles (janvier 2021, rapport annuel de l'EEP).

L'objectif majeur de cet EEP est de reproduire des lignées génétiques peu représentées pour augmenter la diversité et la viabilité à long terme de la population de guépards d'Afrique australe. La coopération avec les associations de parcs zoologiques japonaise et australasienne (JAZA et ZAA) est également encouragée pour renforcer les populations plus petites hébergées dans ces régions.

Une espèce fragile et menacée

Autrefois présent de l'Afrique au Moyen-Orient et en Inde, le guépard est aujourd'hui une espèce menacée d'extinction classée « vulnérable » sur la Liste Rouge de l'UICN.

On retrouve ainsi moins de 8000 guépards dans la nature et la population iranienne compte moins de 100 individus, faisant de cette dernière la population de guépards la plus menacée au monde (classée « en danger critique » d'extinction par l'UICN).



Ce chasseur extrêmement spécialisé est vulnérable face à d'autres prédateurs plus imposants (hyènes, lions, léopards) qui peuvent voler ses proies et tuer les jeunes guépards. La mortalité des petits est ainsi élevée : près de 90% meurent avant l'âge de trois mois dans les zones de présence de grands prédateurs.

L'espèce a également connu une importante perte de diversité génétique il y a environ 10 000 ans lors de la dernière période de glaciation : suite au décès de nombreux individus, la population actuelle serait issue d'un faible nombre de survivants, entraînant une augmentation de la consanguinité. Les conséquences de cette perte de diversité et de l'augmentation de la consanguinité sont une plus forte vulnérabilité face aux maladies et une augmentation de la mortalité juvénile.

Certaines activités humaines s'ajoutent aux vulnérabilités du guépard et menacent la survie de l'espèce, notamment :

- La réduction et la fragmentation de son habitat naturel au profit de zones de pâturage, de routes ou d'autres constructions ;
- Les conflits avec les éleveurs qui peuvent tuer l'animal pour protéger leurs troupeaux ;
- Le commerce illégal au profit de personnes souhaitant en faire un animal de compagnie apprivoisé ;
- Le braconnage pour la peau ou d'autres parties du corps de l'animal.

La réussite de la conservation *in situ* de cette espèce, comme de nombreuses autres, passe par la préservation de son habitat et de sa diversité génétique, et la participation active des populations locales dans les projets de conservation.

Coopération entre parcs zoologiques et ONGs sur le terrain



Le Cheetah Conservation Fund, fondé en 1990 par le Dr Laurie Marker (biologiste vétérinaire), mène un ensemble de programmes visant à s'attaquer aux principales menaces pesant sur le guépard. Située à Otjiwarongo, en Namibie, elle est la principale organisation mondiale dédiée à la sauvegarde du guépard dans la nature.

Le CCF héberge un laboratoire de génétique entièrement équipé et mène des programmes de recherche sur la biologie, l'écologie et la génétique des guépards. Ces recherches, partagées et menées avec des équipes de chercheurs et de parcs zoologiques du monde entier, permettent de mieux connaître l'espèce et ainsi améliorer les programmes de conservation la concernant.

L'avenir du guépard ne pouvant être dissocié de celui des communautés humaines locales, le CCF propose un véritable projet de développement durable en s'inscrivant dans une démarche de conservation et de restauration de l'habitat tout en travaillant en collaboration avec les éleveurs de bétail. Ils développent et mettent en œuvre ensemble des techniques de gestion d'élevage permettant de limiter les conflits avec la faune sauvage et faciliter la cohabitation avec les prédateurs comme le guépard.

L'association est également très impliquée dans l'éducation et l'information des éleveurs, des enseignants et des enfants dans les écoles en mettant l'accent sur les méthodes de sauvegarde de la biodiversité et le rôle du guépard au sein des écosystèmes locaux.

La Ville de Montpellier, à l'initiative du Parc du Lunaret, soutient financièrement le Cheetah Conservation Fund sous forme de dons annuels.